

ACTE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN LOIRE-ATLANTIQUE

GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire :

Nature juridique collectivité locale ☐ association ☐ mutuelle ☐ entreprise

Adresse

représenté par

Nom

Prénom

en qualité de

sollicite l'adhésion à la charte de l'accueil des enfants en situation de handicap en Loire-Atlantique pour les structures d'accueil dont il a la gestion, ci-après désignées (voir tableau en page 3).

À ce titre, le gestionnaire reconnaît que l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de celle(s)-ci satisfait au moins 7 des engagements figurant à l'article 3 de la charte (cocher les engagements correspondants) :

- ☐ réfléchir en amont à l'organisation inclusive
- ☐ prévoir le financement de la démarche
- ☐ développer les compétences internes
- ☐ organiser la transmission de l'information auprès de l'équipe et le suivi de l'accueil
- ☐ informer et communiquer le plus largement possible sur les possibilités d'accueil
- ☐ évaluer les besoins spécifiques de l'enfant
- ☐ associer la famille à l'accueil de son enfant/jeune
- ☐ définir les modalités d'accompagnement de l'enfant
- ☐ adapter l'environnement
- ☐ faciliter l'intervention d'un professionnel du soin
- ☐ assurer le soutien de l'équipe
- ☐ élaborer des activités adaptées à tous les enfants/ jeunes,
- ☐ sensibiliser les enfants/jeunes valides sur le handicap
- ☐ contribuer à la fluidité des échanges d'informations entre professionnels
- ☐ faciliter le lien entre les différentes structures aux différents âges de l'enfant/jeune
- ☐ solliciter le concours des partenaires médico-sociaux
- ☐ accompagner les familles et les orienter
- ☐ inscrire et évaluer son action dans une démarche plus globale de territoire
- ☐ évaluer l'impact de la démarche inclusive



Le gestionnaire s'engage à :

- poursuivre son effort dans l'accueil des enfants en situation de handicap en vue de satisfaire à des critères d'amélioration supplémentaires ;
- informer les familles de l'adhésion à la présente charte ;
- accepter la diffusion du nom de(s) structure(s) d'accueil sur tout support de communication permettant la promotion de la charte et des signataires y adhérant.

Le gestionnaire adhérent à la présente charte qui le souhaite peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement des associations départementales œuvrant pour l'inclusion des enfants et des jeunes comme Handisup et T'Cap.

Il est invité à compléter annuellement un questionnaire afin de s'assurer de l'effectivité des critères d'adhésion à la charte susvisés.

L'évaluation des critères d'adhésion de la structure pourra, le cas échéant, entraîner, en cas de manquements ou inobservations, la résiliation à la présente charte.

Date :	Avis du comité de suivi de la charte :
Signature du gestionnaire	

IDENTIFICATION DE LA/DES STRUCTURE(S) D'ACCUEIL

Nom de la structure	Type d'accueil EAJE/ ACM	Adresse du lieu d'accueil	Code postal et commune



Organisation de la démarche

- ▶ Nous réfléchissons en amont à l'organisation inclusive.
- ▶ Nous prévoyons le financement de la démarche.
- ▶ Nous développons les compétences internes et sensibilisons les équipes sur le handicap.
- ▶ Nous organisons la transmission de l'information auprès des équipes.
- ▶ Nous communiquons sur les possibilités d'accueil auprès des familles et des établissements médico-sociaux.



Accueil de l'enfant/du jeune

- ▶ Nous évaluons les besoins spécifiques de l'enfant avec la famille.
- ▶ Nous associons la famille à l'accueil de son enfant.
- ▶ Nous définissons les modalités d'accompagnement.
- ▶ Nous adaptons l'environnement en mettant en place les moyens et aménagements nécessaires sur le plan matériel, pédagogique et humain.
- ▶ Nous facilitons l'intervention d'un professionnel du soin dans un espace approprié.
- ▶ Nous assurons le soutien de l'équipe pendant la durée d'accueil.
- ▶ Nous élaborons des activités adaptées aux enfants.
- ▶ Nous sensibilisons les enfants valides sur le handicap.

Développement de partenariats et travail en réseau avec les partenaires locaux

- ▶ Nous contribuons à la fluidité des échanges d'informations entre professionnels.
- ▶ Nous facilitons le lien entre les structures aux différents âges de l'enfant.
- ▶ Nous sollicitons le concours des partenaires médico-sociaux pour sensibiliser sur le handicap.
- ▶ Nous accompagnons les familles et les orientons vers les structures ressources.
- ▶ Nous inscrivons et évaluons l'action dans une démarche plus globale de territoire.
- ▶ Nous évaluons l'impact de la démarche inclusive en lien avec les partenaires institutionnels.

